

PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

*Le Conseiller
pour le développement durable*

COURRIER ARRIVÉ

18 JAN. 2008

AU SIÈGE

Paris, le 17 JAN. 2008

Monsieur,

Vous avez saisi le Président de la République, à plusieurs reprises, de votre souhait que la corrida soit interdite aux mineurs de moins de quinze ans. Certains courriers de la société protectrice des animaux considèrent qu'il s'agit d'une première étape avant l'abolition de la corrida sur le territoire français.

Comme vous le savez, cette tradition est fortement ancrée dans l'identité de certains de nos territoires. Quarante collectivités se sont regroupées dans l'Union des villes taurines de France.

Le Président de la République a convenu que votre proposition d'interdire la corrida aux mineurs, dans la mesure où elle existait dans d'autres pays, pourrait être étudiée en France, ce qui ne constitue pas un engagement à présenter un texte.

Comme vous le savez, à l'occasion des conclusions du Grenelle de l'environnement, le Président de la République a demandé que les principales questions de société qui intéressent le développement durable soient débattues avec les parties prenantes. Il ne saurait être question que la tauromachie soit tranchée sans consensus. Nous devons le même respect et la même considération aux convictions des opposants et des défenseurs de la corrida. Ce principe s'applique d'ailleurs à l'ensemble des questions relatives au bien-être et à la protection animale.

Aussi, le Président de la République a-t-il demandé au Ministre de l'agriculture et de la pêche, de constituer un groupe de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur les questions du bien-être et de la protection animale.

Naturellement, vous serez associés à ces travaux qui seront rapidement engagés.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cédric GOUBÉT

Monsieur Nicolas BISCAYE
Responsable Communication
SPA
39, boulevard Berthier
75847 PARIS CEDEX 17